



SECRETARIAT GENERAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FB/VB/ok

**OBJET :**

Délégation de signature à :

Monsieur Alain GOREZ – 4ème adjoint

ARRETE N° 26-12207

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122. 18 portant sur les conditions générales d'exercice des attributions du Maire et des Maires-adjoints,

CONSIDERANT le renouvellement intégral du Conseil Municipal intervenu à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDERANT l'élection du Maire et de ses adjoints intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéficiaire du 4ème adjoint,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sous ma responsabilité, Monsieur GOREZ Alain, 4ème adjoint reçoit délégation de mes fonctions pour les domaines suivants :

- **Education, Périscolaire et Conseil Communal des enfants.**

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur GOREZ Alain pour le traitement et le suivi des matières déléguées, notamment :

- L'exécution des contrats,
- Les courriers de gestion courante avec les administrés, les partenaires dont l'Inspection de Education Nationale, les associations, les fournisseurs, les prestataires et les collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260330-26\_12207-AI  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**Article 3 :**

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention :

- Par délégation du maire  
L'adjoint au maire délégué à [...]

**Article 4 :**

Il est accordé à Monsieur GOREZ Alain une délégation de signature pour les arrêtés d'admission en soins psychiatriques, uniquement lorsqu'il sera l'adjoint de permanence.

**Article 5 :**

La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rend compte au maire des actes pris et signés à ce titre.

**Article 6 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux.

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT à VILLEPARISIS, le 24 mars 2026

SPECIMEN DE SIGNATURE

GOREZ Alain



Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260330-26\_12207-AI  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026